

PROGRAMME D'ASSURANCE DU RLSQ
STATUT DES COUVERTURES AU 25 MAI 2020
CAMPS DE JOUR

- À :** TOUTES LES FÉDÉRATIONS DE LOISIR ET DE SPORT BÉNÉFICIAIRE DE L'ASSURANCE
RESPONSABILITÉ CIVILE GÉNÉRALE OFFERTE PAR LE PROGRAMME DU RLSQ
- DE :** SERVICE DE LA GESTION DE RISQUE/RLSQ
BFL CANADA, RISQUES ET ASSURANCES

Date : 25 MAI 2020

Depuis plusieurs années, de nombreuses fédérations ou organismes de loisirs, eux-mêmes ou par l'entremise de leurs clubs membres à but non lucratif, ont offert des camps de jour où l'activité principale pratiquée était celle gérée par la fédération ou l'organisme approprié.

En date d'aujourd'hui, plusieurs fédérations ou organismes de loisirs n'ont toujours pas reçu l'autorisation gouvernementale de reprendre leurs activités. Malgré ceci, notre assureur, **AIG**, accepte de couvrir les camps de jour des fédérations et organismes de loisirs ayant déjà déclaré ce type d'activité dans le passé, même si l'activité principale (le sport/loisir) ne peut encore être pratiquée. Il va sans dire que les fédérations et organismes de loisir ayant déjà obtenu l'accord du gouvernement peuvent tenir leurs camps de jour.

Les conditions suivantes doivent toutefois être respectées :

Tous les participants doivent être membres de la fédération ou de l'organisme de loisirs ;
Toutes les recommandations/restrictions imposées par les autorités doivent être suivies, incluant les règles de la Santé publique.

L'utilisation d'un formulaire de reconnaissance de risque, dont un modèle est joint à la présente, est fortement suggérée.

N'hésitez pas à communiquer avec BFL ou le service de la gestion de risques du Regroupement pour toute question relative à la présente.